Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Rocky Mountain): Je ne vise pas ici le ministre actuel, monsieur l'Orateur. Ce que je veux dire, c'est que le ministre des Transports, pour des raisons faciles à comprendre, serait porté à ménager les navires susceptibles de polluer le milieu marin.

Je le répète, madame l'Orateur, il est fort possible, que le ministre compétent prive le bill de toute efficacité. Le dispositif que nous voulons créer ne peut se mettre en branle que par la volonté du ministre. Si le ministre préfère ne pas agir, le temps passé à adopter cette mesure aura été perdu. Mes collègues semblent disposés à perdre joyeusement leur temps. Pas nous.

Il s'agit ici d'une affaire importante, non pas simplement en raison des mesures à prendre, mais à cause du rôle du ministère de l'Environnement. Malheureusement, commee on a pu le constater lorsqu'il s'est agi à diverses reprises d'œuvrer dans le domaine de l'environnement et de prendre des mesures générales, ce ministère n'a pas au sein du gouvernement canadien la même importance que chez nos voisins du Sud, ni celle qui devrait lui revenir dans un pays où les questions écologiques sont à ce point primordiales.

Il y a beaucoup à faire chez nous pour protéger le milieu marin et la zone côtière, mais le problème est que nous avons donné à un ministère des pouvoirs qui peuvent annuler l'efficacité du bill, sans préciser de quel ministre il s'agit. De toute façon, les députés de ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent du fait qu'on attribue à un ministre des pouvoirs des cette ampleur qui risquent d'empêcher l'application du bill. Cela est assez alarmant en soi. Ce qui l'est encore plus, c'est que ces pouvoirs ne seront peut-être pas attribués au ministre de l'Environnement, mais à un autre ministre qui a d'autres priorités, d'autres exigences à remplir et d'autres attributions.

Pour que les Canadiens aient confiance dans le ministre de l'Environnement, ce ministre doit certainement avoir son mot à dire au sujet de l'écologie, dans quelque domaine que ce soit. C'est pour cela qu'il y a un ministre de l'Environnement. Ce ministre est censé être le porteparole du cabinet en ce qui concerne la qualité de l'écologie. Dans un pays aussi complexe que le nôtre où les intérêts sont variés, il y a, bien entendu, d'autres ministres qui ont d'autres portefeuilles et d'autres intérêts. Le bill est dangereux parce qu'il pourrait permettre à un ministre qui ne s'intéresse pas avant tout à l'écologie d'annuler l'application de la mesure. C'est un aspect que nous aimerions rectifier au comité.

Si certains de mes bruyants amis de l'autre côté veulent venir au comité, j'espère qu'ils le feront et j'espère entendre alors une explication raisonnable de la décision extraordinaire de ne pas préciser à quel ministre les pouvoirs seront confiés et d'attribuer à ce ministre de grands pouvoirs discrétionnaires qui lui permettraient de rendre la mesure inefficace, qu'il s'agisse du ministre des Transports ou du ministre de l'Environnement.

M. Béchard: Nous avons un ministre de l'Environnement fort.

Immersion de déchets en mer-Loi

M. Clark (Rocky Mountain): Le président du comité me dit que nous avons un ministre fort. Le problème du ministre de l'Environnement ne provient pas d'un manque de compétence personnelle, mais de l'absence des moyens législatifs nécessaires pour s'occuper convenablement de l'environnement. Même si le ministre avait les moyens législatifs nécessaires, rien ne garantit que c'est ce ministre qui aurait les pouvoirs discrétionnaires requis pour appliquer le bill.

Puis il y a toute la question de l'application du projet de loi. Celle-ci se fera-t-elle par voie de recours aux tribunaux, aux cours internationales ou à quelqu'autre organe de jurisprudence internationale? Tentera-t-on vraiment de surveiller les parties de la mer qui relèvent de notre compétence? Le gouvernement a-t-il l'intention de charger le ministère de la Défense nationale, par exemple, de son application? Dans l'affirmative, qu'est-ce que cela représentera pour le budget déjà limité de ce ministère? Le gouvernement se propose-t-il d'installer un nouveau mode de surveillance relevant d'un autre ministère. Il faut se demander non pas comment on s'y prendra, mais si on le fera. Le secrétaire parlementaire n'en a pas soufflé mot dans son discours, mais il faudra débattre la question à fond en comité.

Il y a une autre question qui nous importe plus que les autres signataires de la convention ou les pays qui seront touchés, c'est-à-dire celle des régions littorales du Canada dans l'Arctique. Dans cette zone, les dangers de l'immersion pourraient être beaucoup plus graves que dans les régions méridionales. Nous partageons les eaux septentrionales avec quelques pays et probablement seulement quelques autres signataires de la convention. Une des questions qu'il faudra approfondir en comité est la façon particulière dont la convention et ce projet de loi, qui permettra au Canada d'appliquer la convention seront efficaces dans les régions de l'Arctique canadien où l'équilibre écologique est fragile. C'est une question que le secrétaire parlementaire et le projet de loi ont passé sous silence. J'avertis le secrétaire parlementaire que le comité exigera des explications détaillées là-dessus.

• (2100)

Un autre facteur qui se rattache à la question de la possibilité d'utiliser les navires de la Défense nationale et de la possibilité de détection est de savoir si, en appliquant l'esprit de cette convention, on insistera davantage sur la détection des dangers découlant des immersions ou toute nouvelle amélioration des techniques de nettoyage de la pollution causée par l'immersion de déchets en mer. Il ne sert à rien au Canada de se borner à adopter une loi et à signer une convention si tout doit s'arrêter là.

Si nous voulons sérieusement préserver la qualité des eaux de mer au large des côtes du Canada, nous devons faire beaucoup plus que de nous contenter de passer cette loi ou de signer une convention. Nous devrons changer radicalement d'attitude face à toute la question de la priorité de l'environnement. Nous devrons lui accorder une priorité que le gouvernement actuel ne lui a pas accordée jusqu'ici.